Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901029-20251210-LOL_10122025_F-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2025/06/06

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 10 décembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	11

Date de la convocation
Le 20 novembre 2025
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-cinq,
et le dix du mois de décembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Y. COQUIL. M. J.F. SARREAU. Mme M. MANAC'H.
M. G. LE CORRE. Mme L. PERON. M. J. LE GOFF. Mme M.A. MOREAU.
Mme M. LALLOUET. M. P. LE SERGENT. Mme C. CONAN. M. S. AUFFRET.
Absents : M. R. VAILLIER. Mme C. COCHENNEC. M. P. M. MENTHEOUR.
Secrétaire de séance : Mme L. PERON.

Objet de la Délibération
Décision modificative n° 02/2025 au Budget Principal 2025.

M. le Maire expose à l'assemblée :

➢ Considérant qu'il y a lieu, pour régulariser la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable, de voter les virements de crédits et les autorisations spéciales indispensables pour couvrir les recettes et les dépenses ci-dessous visées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les excédents de recettes et de dépenses indiqués ci-après et vote les autorisations spéciales et les virements de crédits suivants :

☐ **En section d'investissement :**

✓ *En recettes :*

- Chap 041 - Art. 269 : Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés **+ 2 250 €**

✓ *En dépenses :*

- Chap 041 - Art. 261 : Titres de participation **+ 2 250 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTERE)